

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SYNDICAT DES EAUX DE KOENIGSMACKER ET MALLING
LE SIDEKOM
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation : 04 septembre 2024

Président : BURY Daniel
Secrétaire de séance : STANEK Philippe

Délégués titulaires en fonction :	5
Délégués titulaires présents :	5
Nombre de votes :	5

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les Délégués Syndicaux désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives du Syndicat des eaux de Kœnigsmacker et Malling, le SIDEKOM, se sont réunis, dument convoqués par lettre du quatre septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de M. BURY Daniel au siège du Syndicat.

Membres présents :

En qualité de Titulaires

**M. BURY Daniel – M. STANEK Philippe – M. ZENNER Pierre – Commune de Kœnigsmacker.
M. CORREIA Manuel – Commune de Malling.**

En qualité de Suppléant

Mme LUZERNE Marie-Rose – Commune de Malling.

Assistait en outre

Mme MOSCATO Solène – service administratif du SIDEKOM.

M. STANEK Philippe délégué de la commune de Kœnigsmacker est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Syndical, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 11 avril 2024.
- 2) Augmentation du tarif de l'eau – Part syndicale.
- 3) Affaires diverses – point sur les dossiers en cours.

D.C.S. N° 06/2024 :

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2024.

Monsieur le Président, expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 11 avril 2024 a été adressé à l'ensemble des délégués du syndicat.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ce procès-verbal, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver ce dernier.

Le Conseil Syndical,

Considérant l'absence d'observations ;

Et après en avoir délibéré ;

Adopte, à l'unanimité des membres présents ;

Le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 11 avril 2024 dans la forme et rédactions proposées.

Votants : 5	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

D.C.S. N° 07/2024 :

OBJET : Augmentation du tarif de l'eau – Part syndicale.

Le Président donne connaissance à l'assemblée du montant de la redevance d'eau potable prélevée dans chaque commune jusqu'à ce jour soit 0,40 €/m³, fixé par délibération DCS13-2022 le 16 novembre 2022.

A compter du 01/01/2025, le Président propose de fixer la part syndicale à 0,50 €/m³ pour Kœnigsmacker, Malling et la Cité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tarif de la part syndicale.

Votants : 5	
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a déclaré la séance close à dix-huit heures quinze minutes.

**Pour extrait conforme
à Kœnigsmacker
Fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits**

**Le Secrétaire de Séance
STANEK Philippe**

**Le Président
BURY Daniel**